

Différentes normes pour un diagnostic écologique

Afin de maîtriser au mieux l'impact des bâtiments sur leur environnement, la démarche HQE a dû s'adapter à la diversité des édifices proposés. Ainsi, en fonction du type de construction envisagée, différentes normes ont intégré en leur sein la démarche HQE (Haute Qualité Environnemental).

- La norme « NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE » : première à voir le jour (février 2005), cette norme propose une démarche HQE associée à un diagnostic écologique aux bâtiments neufs du secteur tertiaire (Assurance, Banque, Commerce, Communication, Conseil, Électricité, Éducation, Formation, Entretien, Finance, Hôtellerie, Tourisme, etc.).
- La norme « NF maison individuelle - Démarche HQE » : certification attribuée aux maisons neuves par la CEQUAMI (mandatée par l'Association HQE et l'AFAQ AFNOR Certification).
- La norme « NF logement - Démarche HQE » : CERQUAL, filiale de l'association QUALITEL, octroie cette certification aux logements réhabilités, au logement collectif ou individuel groupé qui répond aux exigences du diagnostic écologique.